

07

RAPPORT

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES POUR L'ANNEE 2009 - SUITE

Par décision du conseil municipal en date du 26 mars 2009, la Municipalité a attribué des subventions à des associations culturelles qui oeuvrent dans différentes disciplines artistiques (musique, danse, théâtre, art,...) dont l'activité et les projets participent aux objectifs de développement culturel fixés.

Dans le cadre de cette dynamique il est notamment envisagé de poursuivre le dispositif Cinémetz porté par la Fédération des Œuvres Laiques, coordinateur des actions menées par l'Action culturelle de l'Université, Fragment, Cinéart et le Caméo en faveur du cinéma à Metz.

En matière de diffusion et de sensibilisation à l'Art, la Municipalité entend poursuivre son soutien à l'activité de l'association Faux Mouvement, Centre d'art contemporain.

Dans le cadre de l'animation des jardins de la Ville est envisagée une collaboration avec l'association Moselle Arts Vivants pour la mise en place de « Jeux de jardins », parcours nocturne de petites formes de spectacle vivant les 30 et 31 mai au jardin Botanique.

A ce titre, il est proposé de verser des subventions pour un montant total de 77 000 € dont le détail figure à la motion jointe.

Ces propositions résultent de l'étude globale des dossiers adressés par les associations en fonction des crédits disponibles, de l'intérêt artistique et culturel du travail mené au regard de l'impact sur le territoire messin et du caractère singulier des projets en résonance avec le monde d'aujourd'hui.

La motion suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

MOTION

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES POUR L'ANNEE 2009 - SUITE

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

Sur proposition de la Commission des Affaires Culturelles réunie en date du 9 avril 2009,

DÉCIDE l'attribution de subventions pour un montant total de 77 000 € aux associations suivantes :

Aides au fonctionnement

-Faux Mouvement	40 000 € (dont 15 000 € déjà versés)
-Cercle Lyrique de Metz	500 €

Aides au Projet

-ALCEMS	4 000 €
-Cercle Lyrique de Metz	1 000 €
-Compagnie Pardès rimonim	5 000 €
-Moselle Arts Vivants	10 000 €
-F.O.L. (Fédération des Œuvres Laïques de la Moselle)	16 000 €
-Amitiés Gloucester-Metz-Trèves	500 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens avec les associations bénéficiaires, ainsi que leurs avenants éventuels, lorsque cela est nécessaire,

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué :

Antoine FONTE